

REGLEMENT INTERIEUR club d'utilisation Les Crocs Zen

Chapitre 1 : Forme- Autorisation parentale

1-1 : Forme :

Le club est situé à Cournonterral il est constitué de deux terrains. Le présent règlement est accepté lors de la signature de la feuille d'inscription.

Dans le cadre de notre association des photos ou vidéos de vous, de vos enfants, vos chiens, peuvent être utilisées en vue du promouvoir nos activités ceci est accepté lors de la signature de la feuille d'inscription

1-3 Autorisation parentale :

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

Chapitre 2 : Comportement des maîtres

2-1 : Il est demandé de faire preuve de courtoisie, respect, indulgence et civisme. Composé d'amis des animaux et de la nature, le club doit conserver un esprit convivial et sportif. **L'EQUIPE EDUCATIVE EST BENEVOLE.**

- Respecter les horaires
- Posséder des chiens bien entretenus, déparasités, vaccinés, tatoués ou pucés et assurés. (Pièces à fournir pour l'inscription, carte de tatouage, attestation d'assurance)
- **Il est interdit de faire subir aux animaux des violences ou sévices (Coups de pieds, coups de points).**
- **Les colliers à pics, étranglants ou électriques sont interdits. (Sous peine de renvoi)**
- **Il est interdit de crier, hurler après son chien.**
- **Lorsque des chevaux sont à proximité, les chiens doivent être tenus en laisse. Il est interdit de s'approcher.**
- Avant les leçons, détendre et échauffer les chiens à l'extérieur des terrains de travail.
- Placer les chiens à l'attache ou en caisses aux endroits prévus.
- Laisser les chiennes en chaleur à la maison.
- Après un retard, attendre l'autorisation du moniteur avant de rentrer sur le terrain. Attention les retards sont tolérés à conditions d'être exceptionnels.
- Ramasser les déjections de son chien.
- Si des étrangers à l'association sont les bienvenus. Il appartient aux adhérents d'informer leurs accompagnateurs qu'ils ne sont pas couverts par l'assurance de l'association. Ces derniers devront se tenir à l'extérieur des terrains d'éducation et respecter les lieux.
- Les moniteurs et membres du comité sont à votre écoute. Nos amis les chiens sont alors placés au repos soit dans vos véhicules ou en box.
- Participer à l'entretien et au rangement du matériel.
- Les enfants inscrits au club doivent toujours être accompagnés par leurs parents pendant les cours et ce pour toute la durée du cours et jusqu'à l'âge de 18 ans.
- Il est interdit de fumer dans l'enceinte du club : parking et terrains d'entraînement.

CHAPITRE 3 : Cours 3-1 Séances

- S'effectuent toujours sous la responsabilité d'un moniteur.
- Les chiens sont tenus en laisse sauf consigne particulière du moniteur.
- L'entrée sur le terrain se fait ensemble.
- Le port de chaussures fermées à lacets ou scratches est vivement recommandé, la responsabilité de l'association ne pourra être engagée en cas de blessures et de non respect de cette consigne

CHAPITRE 4 : Cotisation

- Elles seront perçues de date à date.
- Le montant de la cotisation pour un chien : 200€
pour un deuxième chien 80€ (soit 280€ pour les deux chiens),
Troisième chien et plus : 60€ (Soit 340 pour 3 chiens)

Aucun remboursement ne sera effectué à compter de la date d'inscription (Sur facture et feuille d'adhésion).

Cas particulier cours d'essai : Accès au cours d'éducation AVEC un chien, le samedi de 10h à midi, autorisé contre la somme de 15€. Si une inscription est conclue à la suite de ce cours d'essai, les 15€ seront déduits de la cotisation. Si l'inscription ne se fait pas les 15€ seront encaissés par l'association.

Accès au cours SANS chien gratuit.

CHAPITRE 5 : Les Croquettes.

Les sacs devront être payés à la commande, les sacs non payés ne seront pas commandés.

CHAPITRE 6 : Discipline

- Les chiens de 1ere et 2 ème catégorie sont acceptés.
- La vie du club est l'affaire de tous. Chacun s'engage à participer activement aux activités du club, à sa promotion, à l'organisation des différentes manifestations et contribuer à sa propreté.

Exclusion :

Le comité à la faculté de prononcer la radiation d'un sociétaire qui ne respecterait pas les clauses du présent règlement et statuts du club. Ce sociétaire ne pourra être invité par quiconque, ni par le président, ni par un membre du comité, ni par un adhérent pour une séance d'entraînement.

Approbaton :

- Ce règlement a été adopté à l'unanimité par les membres du comité. Il se réserve le droit de le modifier.

- Tout nouvel adhérent pourra en demander une copie.

Les chiens présentant des comportements agressifs envers leurs congénères et envers tous types de personnes se doivent obligatoirement de passer par un travail individuel et avoir l'autorisation de Martine CRUZ ou Lauryane ALBERTI CRUZ avant de pouvoir intégrer un cours collectif. L'Éducateur canin ou moniteur se réserve le droit de refuser à son cours collectif tous chiens ayant un comportement dangereux.